

Taxe de séjour 2016

Afin d'améliorer la qualité de votre accueil et de rendre votre séjour toujours plus agréable, nous disposons d'une ressource : la taxe de séjour.

C'est une contribution payée par les touristes et collectée par votre logeur pour le compte de la Ville des Sables d'Olonne.

Elle est intégralement reversée à l'Office de Tourisme des Sables d'Olonne pour le financement des actions de promotion touristique dont vous bénéficiez directement : éditions, accueil, mailings, billetterie, gestion du site internet,...

Par cette taxe, vous contribuez au développement touristique de notre ville et nous vous en remercions.

Nous vous souhaitons un agréable séjour aux Sables d'Olonne.

Par délibération du Conseil municipal du 09 décembre 2015, les tarifs 2016 ainsi que leurs modalités d'application pour l'année 2016 sont fixés comme suit :

La taxe de séjour est appliquée dans la station du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Adultes et enfants de 18 ans et plus

Classement préfectoral. "Meublé de tourisme"*NN	Non classés	1* NN	2* NN	3* NN	4 et 5 * NN
Gîte de France		1 épi	2 épis	3 épis	4 et 5 épis
Clé vacances		1 clé	2 clés	3 clés	4 et 5 clés
Meublés des Olonnes		1 soleil	2 soleils		
TARIFS	0,55 €	0,55 €	0,88 €	1,10 €	1,21 €

Exonérations totales :

- les enfants de moins de 18 ans
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ou le groupement de communes,
- Les personnes en hébergement d'urgence ou relogement temporaire

Toute exemption doit être justifiée par une pièce officielle.

Document à afficher